



# DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026/ 048 / 2600

**MAIRIE DE CABRIES**  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Mail : maire@cabries.fr

**Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Chêne 6 du programme ACTEE+**

**Le maire de la commune de Cabriès**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 25° qui autorise le maire à demander à tout organisme financeur, dans la limite de 1 500 000 € par demande, l'attribution de subventions ;

**Vu** le budget de la commune ;

**Vu** la candidature groupée coordonnée par le TE13 au Fonds Chêne 6 du programme ACTEE+ et le lot n°4 dédié aux dépenses de maîtrise d'oeuvre ;

**Vu** la conduite de l'opération concernant la rénovation énergétique et fonctionnelle d'un bâtiment historique au cœur du piton de Cabriès, et le coût de la maîtrise d'oeuvre associée à l'opération ;

## DECIDE

**en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

**ARTICLE 1 :** De solliciter l'aide du Fonds Chêne 6 au titre du programme ACTEE+, à hauteur de 25 985,09 €.

**ARTICLE 2 :** De dire que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13 « subventions » de la section investissement du budget de l'exercice en cours et de l'exercice suivant.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera affichée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence, représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le  
Le Maire

28 MAI 2026

**Amapola VENTRON**